



CTL du 18 JANVIER 2021

## DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

M. Le Président,

Aujourd'hui se tient un CTL comprenant entre autre dans l'ordre du jour la déclinaison des suppressions d'emplois à la DDFIP 34 pour 2021.

En préambule, nous dénonçons les propos du 14 décembre dernier de la Ministre de la Fonction publique, Amélie De Montchalin, qui sont **une injure à l'engagement au quotidien des agents de la DGFIP. Nous n'avons pas de « temps » pour autre chose que nos missions !!!** Car depuis sa création, la DGFIP a perdu plus de 30 000 emplois et absorbé en moyenne chaque année entre 83 et 96% de l'ensemble des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État. Dans le cadre du PLF 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître faisant ainsi franchir à notre administration la barre symbolique de moins de 100 000 ETP (équivalent temps plein). Nous notons qu'une fois de plus les Directions Territoriales payent le prix fort en absorbant 93,7% de ces suppressions.

Pour notre direction, ce sont **49** prélèvements nets d'emplois !

**Comme en 2020, les catégories B et C payent encore un lourd tribut avec 46 suppressions.**

Notre direction est passée de 1745 emplois (2009) à 1461 (2021). Nous avons perdu près de **20%** de notre effectif !!! **Réformes structurelles et suppressions d'emplois sont deux outils d'une même politique de destruction de la DGFIP.**

Dans les faits, l'administration ne réforme que pour adapter l'exercice des missions à des moyens en constante diminution, très loin du souci affiché d'une meilleure qualité de service.

La délocalisation entraîne de plus en plus le cloisonnement de nos missions et nous éloigne de l'usager. Dans l'Hérault, cela se traduit aujourd'hui par 29 suppressions dont 23 pour le départ du CGR à Limoges. Ces services suppra départementaux sont amenés à se multiplier et absorberont de plus de plus d'emplois dans nos services de proximité.

Les incessantes restructurations et réformes perturbent le fonctionnement des services, contraignent à une adaptation permanente et conduisent à une déperdition d'énergie phénoménale. Les services fonctionnent toujours plus à flux tendu, dégradant encore les conditions de travail. Les agents souffrent, leur technicité est abandonnée, ôtant peu à peu toute forme d'intérêt au travail.

En 2020 tout particulièrement, **vos agents ont montré durant la crise sanitaire, leur capacité à réaliser les missions prioritaires malgré le contexte de la crise sanitaire.** Ils ont été remerciés par l'injustice du décret de vol de RTT/CA, et de la prime Covid. De l'avis de vos chefs de services/postes comme des agents, la gestion de la crise sanitaire par la DG a laissé des traces dans les services, et pèse lourd sur les ambiances de travail.

Comme si cela ne suffisait pas, la DG a imposé le NRP en marche forcée et maintenue les opérations prévues au 01/01/21. Nous vous avons indiqué à plusieurs reprises lors de CTL que cette mise en place se faisait dans la **précipitation tant au niveau RH, matériel et métiers.**

Nous aurions préféré nous tromper, mais force est de constater que les 15 premiers jours de janvier sont **chaotiques** :

- déménagements à la va-vite : certains agents ont bénéficié des services des déménageurs tandis que d'autres ont pris cartons, dossiers et matériel informatique sous le bras dans leur véhicule personnel.
- applications informatiques indisponibles ou ralenties
- difficultés pour la mise en place des habilitations sous Madhras (vous pouvez remercier vos chefs et adjoints qui ont adapté leurs horaires aux disponibilités de cette application, tôt le matin et tard le soir)
- les bafes des nouveaux services ne sont toujours pas effectives, les tampons toujours pas arrivés,
- non installation définitive des agents car les travaux ne sont pas finis

## **PRECIPITATION....**

Ce CTL n'a d'autre but que de valider la répartition des suppressions d'emplois dans notre direction, et de valider la politique de liquidation de notre administration par le DG, ce que nous n'acceptons pas !

Ainsi l'Intersyndicale des Finances Publiques de l'Hérault exige :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- L'arrêt des réformes en cours (NRP, relocalisations, ...),
- L'arrêt des embauches de contractuels,
- Le recrutement de titulaires à la hauteur des besoins,
- Le retrait de la loi de transformation de la fonction publique,
- La revalorisation du point d'indice.